

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 8 juillet 2005

ERRATUM
EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME,
TAUX DE MARGE FLOTTANTS ET TAUX DE MARGE
POUR LES ERREURS DE SUIVI SUR PRODUITS INDICIELS

Par la présente circulaire, soyez avisés que la circulaire 105-05 publiée en date d'hier le 7 juillet contenait une erreur. Veuillez donc substituer cette dernière circulaire par la présente circulaire 105-05.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les contrats à terme ainsi que les taux de marge flottants et les taux de marge pour les erreurs de suivi sur les produits indicieux, et modifie ceux-ci lorsque les conditions du marché le justifient. Compte tenu de l'évolution récente de ces conditions, la Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme soient modifiés de la façon suivante :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Spéculateur	1 000 \$	1 100 \$
	Contrepartiste	950 \$	1 000 \$
BAX - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Spéculateur	500 \$	450 \$
	Contrepartiste	450 \$	400 \$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Spéculateur	550 \$	650 \$
	Contrepartiste	500 \$	600 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Spéculateur	1 700 \$	1 650 \$
	Contrepartiste	1 600 \$	1 550 \$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Spéculateur	3 750 \$	3 400 \$
	Contrepartiste	3 550 \$	3 200 \$
SXA - Indice plafonné aurifère S&P/TSX	Spéculateur	2 950 \$	2 950 \$
	Contrepartiste	2 800 \$	2 850 \$
SXB - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	Spéculateur	1 100 \$	1 200 \$
	Contrepartiste	1 000 \$	1 100 \$
SXH - Indice plafonné de la tech. de l'information S&P/TSX	Spéculateur	1 000 \$	1 150 \$
	Contrepartiste	950 \$	1 050 \$
SXY - Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	Spéculateur	3 050 \$	3 650 \$
	Contrepartiste	2 900 \$	3 450 \$

Circulaire no : 105-2005

TAUX DE MARGE SUR CONTRATS À TERME

Voici un résumé des divers taux de marge sur les contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDICES				
	SXF	SXA	SXB	SXH	SXY
SPÉCULATEUR ¹ (position simple)	3 400 \$	2 950 \$	1 200 \$	1 150 \$	3 650 \$
CONTREPARTISTE ¹ (position simple)	3 200 \$	2 850 \$	1 100 \$	1 050 \$	3 450 \$
POSITIONS APPARIÉES	350 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT			
	ONX	BAX	CGZ	CGB
SPÉCULATEUR ¹ (position simple)	1 100 \$	450 \$	650 \$	1 650 \$
CONTREPARTISTE ¹ (position simple)	1 000 \$	400 \$	600 \$	1 550 \$
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	109 \$	200 \$	200 \$
« BUTTERFLY » (mois d'échéance consécutifs)	S/O	94 \$	S/O	S/O
« BUTTERFLY » (mois d'échéance non consécutifs)	S/O	142 \$	S/O	S/O

1. L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, tels que définis dans les Règles et Politiques de la Bourse.

TAUX DE MARGE FLOTTANTS

En ce qui concerne les taux de marge flottants sur produits indiciaires, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX DE MARGE FLOTTANTS	PANIER DE TITRES D'UN INDICE		PARTS LIÉES À UN INDICE	
	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Indice S&P/TSX 60	3,50%	3,50%	3,00 %	3,00 %
Indice plafonné aurifère S&P/TSX	7,75 %	7,25 %	7,75 %	7,00 %
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	3,25 %	3,25 %	2,50 %	2,50 %
Indice plafonné de la tech. de l'information S&P/TSX	6,50 %	6,50 %	6,75 %	6,50 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	6,25%	7,75%	6,25 %	6,50 %

TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI

En ce qui concerne les taux de marge pour les erreurs de suivi sur produits indiciaires, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI	ANCIEN TAUX			NOUVEAU TAUX		
	Indice et Parts	Indice et Contrats à terme	Parts et Contrats à terme	Indice et Parts	Indice et Contrats à terme	Parts et Contrats à terme
Indice S&P/TSX 60	1,00 %	1,50 %	1,25 %	0,75 %	1,50 %	1,25 %
Indice plafonné aurifère S&P/TSX	1,25 %	3,25 %	3,00 %	1,25 %	1,75 %	1,75 %
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	2,75 %	1,00 %	2,75%	1,75 %	1,00 %	2,00%
Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	2,25 %	4,50 %	3,75 %	2,25 %	2,75 %	3,00 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	1,00 %	2,75 %	2,75 %	2,25 %	2,75 %	2,75 %

Ces nouvelles exigences de marge **entrent en vigueur à la fermeture des marchés vendredi le 8 juillet 2005.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, analyste principal, Surveillance des marchés, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse fbarillaro@m-x.ca.

Caroline Bilodeau
Conseillère juridique
Affaires juridiques et secrétariat général